



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 100284

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque sanitaire majeur qui menace la santé des Français. Effectivement, des centres de soins associatifs ont été créés en dehors de tout contrôle éthique et déontologique. Ces centres associatifs ont délégué leur gestion à des sociétés commerciales qui se sont immiscées dans le processus de soins. Dès lors, des centres de soins commerciaux revendent une véritable activité de santé publique non lucrative tout en adoptant des agissements contraires. Précisément, la liquidation judiciaire d'une société de ces centres dentaires a révélé leur mode de gestion mercantile laissant plusieurs milliers de patients spoliés. Or 450 projets de tels centres sociaux sont en cours de validation chaque année. Si des mesures ne sont pas prises, les risques sanitaires augmenteront considérablement. Ainsi il souhaite savoir si des mesures concrètes seront prises pour protéger les citoyens de ce risque sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100284

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8944

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)